

## PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREL du Lundi 27 Novembre 2023



Date de la Convocation :	20/11/2023
Début de Séance :	17 H 30
Fin de Séance :	19 H 10
Présents :	Mr Cyril FALQUES, Maire Mr Jean-Noël LEUCK, 1 <sup>er</sup> Adjoint, Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3 <sup>ème</sup> Adjoint Mr Ludovic MASSE Mr Romain ARNOUX Mme Mireille DELMAS BELLON Mme Joëlle GIRAUDIN Mme Jessica PINEL-PELISSIER Mr Alain CHAREYRE Mr Jean-Louis MIGNOT
Absents :	Mr Ludovic MASSE
Pouvoirs :	Mr Yoann CONSTANTIN à Mr Cyril FALQUES
Secrétaire de Séance :	Mr Jean-Jacques RAPINAT
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	10
Conseillers Votants :	10

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b> Approbation du compte rendu de la séance du 04/09/2023
<b>2</b> Fixation du Produit attendu 2023 TEOM
<b>3</b> Report de la coupe affouagère
<b>4</b> Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et Eau Potable
<b>5</b> Renouvellement du bail pour la chasse en forêt communale
<b>6</b> Demande d'ouverture Chemin du Comtat
<b>7</b> Logement Communal n° 2 Rue du Plan du Four – Régularisation du montant du loyer
<b>8 Questions Diverses :</b> Prise de connaissance des divers courriers adressés à la mairie et décisions du Maire Prise de connaissance sur les travaux effectués et en cours de réalisations

Monsieur le Maire compte 9 membres présents, 1 pouvoir et 1 absent, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17 H 30

Monsieur Jean-Jacques RAPINAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### 1 Approbation du compte rendu de séance du 4 Septembre 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 Septembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

POUR : 10  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 Septembre 2023, aucune remarque n'étant formulée.

---

## 2 Fixation du Produit attendu 2023 T.E.O.M.

---

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peut être fixé le produit attendu au titre de la Taxe (à caractère fiscal) d'enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2331-3,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article L-520 à L-526,

Vu les informations sur les bases d'impositions, l'état établi par la Direction des Services Fiscaux portant en particulier notification des bases d'impositions des quatre taxes directes locales concernant le Commune d'Aurel pour cet exercice.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2000, instituant à partir de l'année 2000 une taxe (à caractère fiscal) d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire communal et sans modulation.

**CONSIDERANT** que pour l'année 2023 le montant global de la cotisation des ordures ménagères s'élève à 974 € il convient de partager cette somme à tous les locataires de logements communaux de la Commune d'Aurel à savoir 139 € par locataires + 1 part Mairie.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant, représentant légal de la Commune, à effectuer toutes les démarches et formalités d'application de la présente délibération, notamment à notifier ce montant à la Direction des services fiscaux par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale, ainsi qu'à signer toutes pièces utiles à cet effet.

POUR : 10  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

---

## 3 Report de la coupe affouagère 2023

---

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une nouvelle coupe de bois est prévue pour 2023 : parcelle n° 7 d'une surface de 1.31 ha.

**Considérant** que la coupe 2022 a été délivrée tardivement, qu'elle était volumineuse (6.32 ha) et qu'il faut le temps aux affouagistes de la couper,

**Considérant** que la coupe 2023 (1.31 ha) et 2024 (2.31 ha) sont plus petites, il propose à l'assemblée de reporter la coupe 2023 à 2024.

**Vu** l'avis favorable du Technicien Forestier Territorial en date du 24 juillet 2023.

Le Conseil Municipal.

Ouï l'exposé ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le report de la coupe affouagère 2023 à 2024, les deux coupes seront délivrées ensemble,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 10  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

---

#### **4 Présentation du rapport 2022 prix et qualité du service public Assainissement non collectif et Eau Potable**

---

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose au SIAEPA de la Région de Sault, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport, établie par le SIAEPA de la Région de Sault doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022, établie par le SIAEPA de la Région de Sault, sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif et Eau Potable suivant les indicateurs techniques et financiers.

Le Conseil Municipal,  
Ayant pris connaissance du rapport,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de donner acte à Monsieur le Président du SIAEPA de la Région de Sault de la présentation et communication de ce rapport.

POUR : 10  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

---

#### **5 Renouvellement du bail pour la chasse en forêt communale**

---

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel informe l'assemblée que le Service Départemental de l'office National des Forêts lui a fait connaître que le bail de chasse consenti à la Société de Chasse « La Perdrix » arrivait à expiration.

Il propose donc de délibérer sur le renouvellement de ce bail pour la chasse en forêt communale soumise au régime forestier.

Le Conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer le bail pour la chasse en forêt communale avec Monsieur le Président de la Société de Chasse « La Perdrix ».

**PRECISE** que ce bail est conclu pour une durée de six ans, du 1 Juillet 2023 au 30 Juin 2029.

POUR : 10  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

---

## 6 Demande d'ouverture Chemin du Comtat

---

Bornage du chemin communal à la charge de la Commune d'Aurel afin que les propriétaires stabilisent le chemin d'accès à « La Pierre Bleue ».

POUR : 10  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

---

## 7 Logement communal n° 2 Rue du Plan du Four – Régularisation du montant du loyer

---

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose au Conseil Municipal que la locataire qui occupe le logement sis n° 2 Rue du Plan du Four a émis le souhait de quitter ce logement.

Il précise qu'une demande de logement a été faite par Monsieur Didier Avon.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du logement communal n° 2 Rue du Plan du Four à Monsieur Didier Avon.

Loyer : 204.00 € mensuel révisable chaque année.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE**

**ACCEPTTE** l'attribution du logement communal n° 2 Rue du Plan du Four à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021.

**VALIDE** l'attribution de ce logement communal sis n° 2 Rue du Plan du Four au seul candidat, Monsieur Didier Avon.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

POUR : 10  
CONTRE : 0  
Abstention : 0



COMMUNE  
D'AUREL  
VAUCLUSE

---

## 8 Questions Diverses

---

\*Prise de connaissance des divers courriers adressés à la Mairie et décision du Maire – Prise de connaissance

\*Prise de connaissance sur les travaux effectués et en cours de réalisations.

DP N° 084 005 23 C 0005 – Approbation de l'ouverture sur le domaine public sous réserve de ne pas installer une rampe ni de volets ouvrants vers l'extérieur et pas de place de parking réservé, pas de débordement sur l'espace public.

Projet de classe découverte – Approbation pour verser une somme de 30 euros par élèves soit 90 € pour les 3 élèves concernés.

France Services Sault – Approbation pour réserver la salle des fêtes pour les réunions organisées par France Service à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19 H 10

Fait à Aurel,  
Le 27 Novembre 2023

Le secrétaire de Séance,  
Mr Jean-Jacques RAPINAT

Le Maire,  
Mr Cyril FALQUES



Téléphone 04.90.64.00.76  
Fax 04.90.64.02.74  
e-Mail : [aurel.mairie@orange.fr](mailto:aurel.mairie@orange.fr)  
Site: [www.mairie-aurel.fr](http://www.mairie-aurel.fr)